

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction des Affaires Culturelles

Affaires Culturelles

REF : DAC2012002

Signataire : NL/ASL/HR

OBJET : Signature de la convention d'intervention et des annexes techniques "concert" et "actions musicales" entre la Ville d'Aubervilliers et l'association Banlieues Bleues.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération du 22 mars 2008 autorisant le Maire à régler les affaires énumérées par l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention d'intervention entre la Ville d'Aubervilliers et l'association Banlieues Bleues,

Vu le projet des annexes techniques « concert » et « actions musicales » entre la Ville d'Aubervilliers et l'association Banlieues Bleues,

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité d'adhérer à l'association Banlieues Bleues afin de co-réaliser un concert ainsi que des actions musicales sur le territoire d'Aubervilliers dans le cadre de la 29^{ème} édition du festival Banlieues Bleues,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le maire à signer la convention d'intervention ainsi que les annexes techniques « concert » et « actions musicales » avec l'association Banlieues Bleues dans le cadre de la 29^{ème} édition du festival.

DIT que la dépense prévue dans la convention de 25 680 euros TTC sera inscrite au budget communal sur l'imputation :

service	nature	fonction
705	6188	33

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 1/02/2012
Publié le : 17/02/2012
Certifié exécutoire le : 17/02/2012

Pour le Maire
L'Adjoint délégué

